Etape 3

La collectivité sélectionne les agents qu'elle souhaite inscrire sur le tableau annuel d'avancement de grade

VOTRE APPLICATION « CARRIERES »

Pour procéder à des demandes d'avancement de grade, vous devez :

1. au préalable avoir à minima saisi le Comité Technique pour définir vos Lignes Directrices de Gestion et avoir déposé la saisine du Comité Technique dans le logiciel AGIRHE,
2. avoir délibéré sur les quotas d'avancement de grade, pour le grade ou le cadre d'emplois concerné.

1. Connectez-vous au Site

https://www.agirhe-cdg.fr/agirhe2/?dep=50

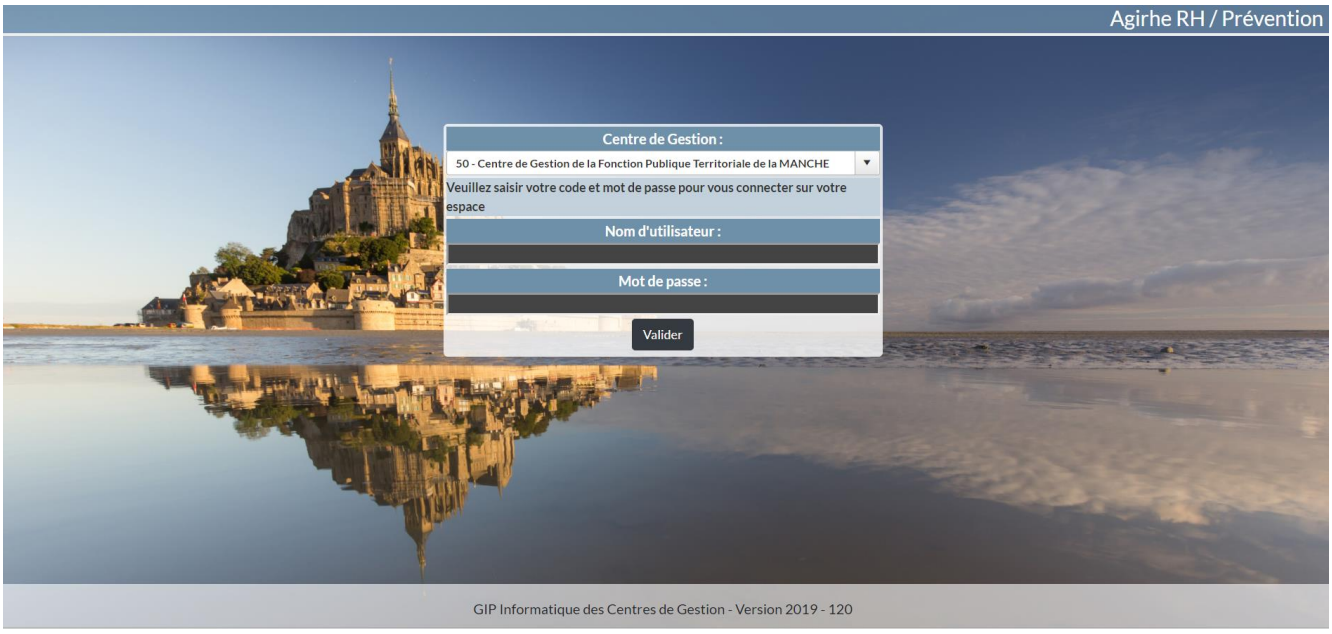

2. Entrez dans l'application

Renseignez le nom d'utilisateur et le mot de passe attribués à votre collectivité.

Vous arrivez ensuite en page d'accueil de l'application avec votre tableau de bord.

Tableau de bord

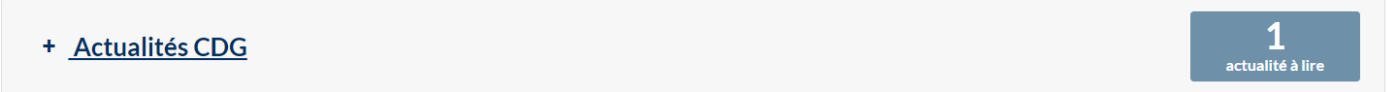

Ce tableau regroupe :

- un onglet « actualités » avec notamment les dates des prochaines instances et le cas échéant des informations, dont le Centre de Gestion aurait besoin de vous communiquer.
- Un onglet Ma collectivité qui vous donne accès à la fiche de votre collectivité, à la liste des cotisations et vous permet d'ajouter une cotisation.

3. Préparez le tableau annuel d'avancement de grade

Sur la page d'accueil de l'application, cliquez sur l'onglet **« L.D. Gestion »**, pour accéder au module « Avancement de Grade ».

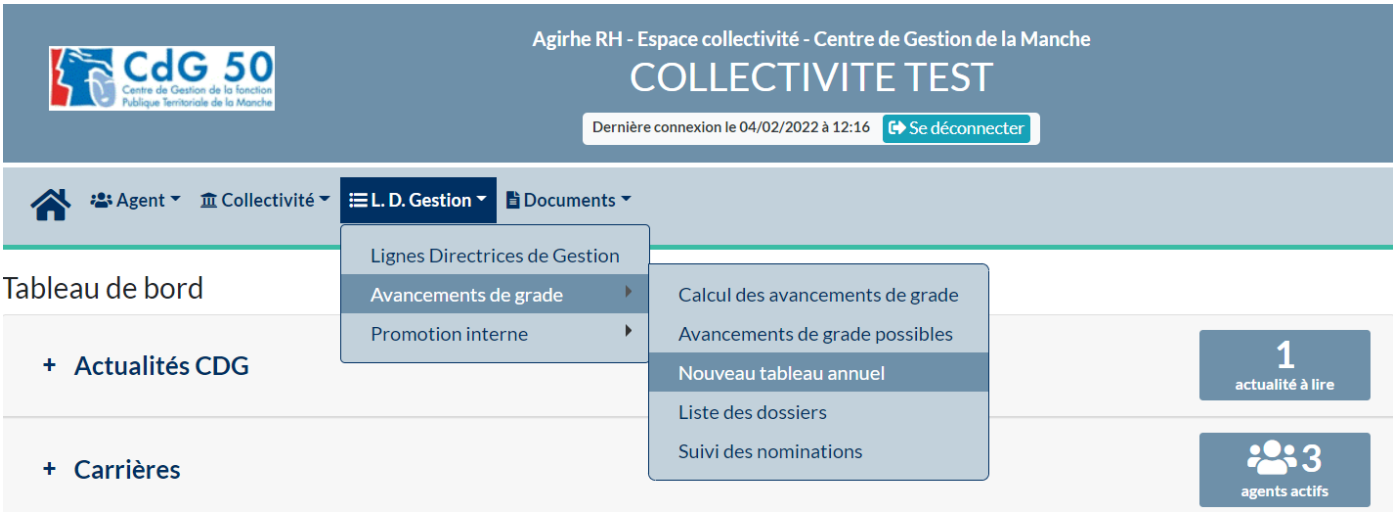

Vous arrivez sur la page suivante et aller pouvoir compléter votre demande :

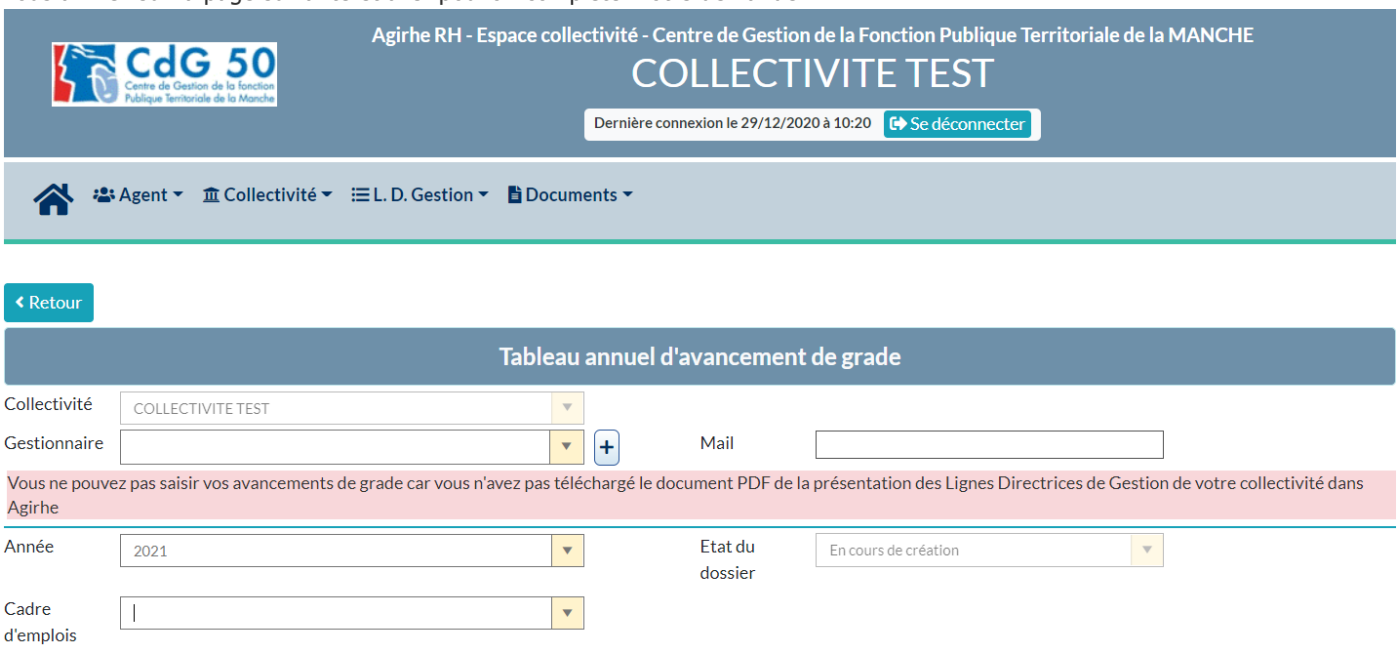

a. Complétez votre demande

Afin d'enregistrer votre demande, il convient, au préalable, de renseigner les champs suivants :
« gestionnaire »
« cadre d'emplois »

Ensuite, sélectionnez le grade d'avancement possible pour l'agent concerné et précisez s'il s'agit d'un avancement au titre de l'ancienneté ou de l'examen professionnel, la date prévue d'avancement et l'ordre de mérite.

Enfin, lorsque cette saisie est effectuée, il convient de cliquer sur le bouton **« enregistrer la saisie de ce cadre d'emploi »**.

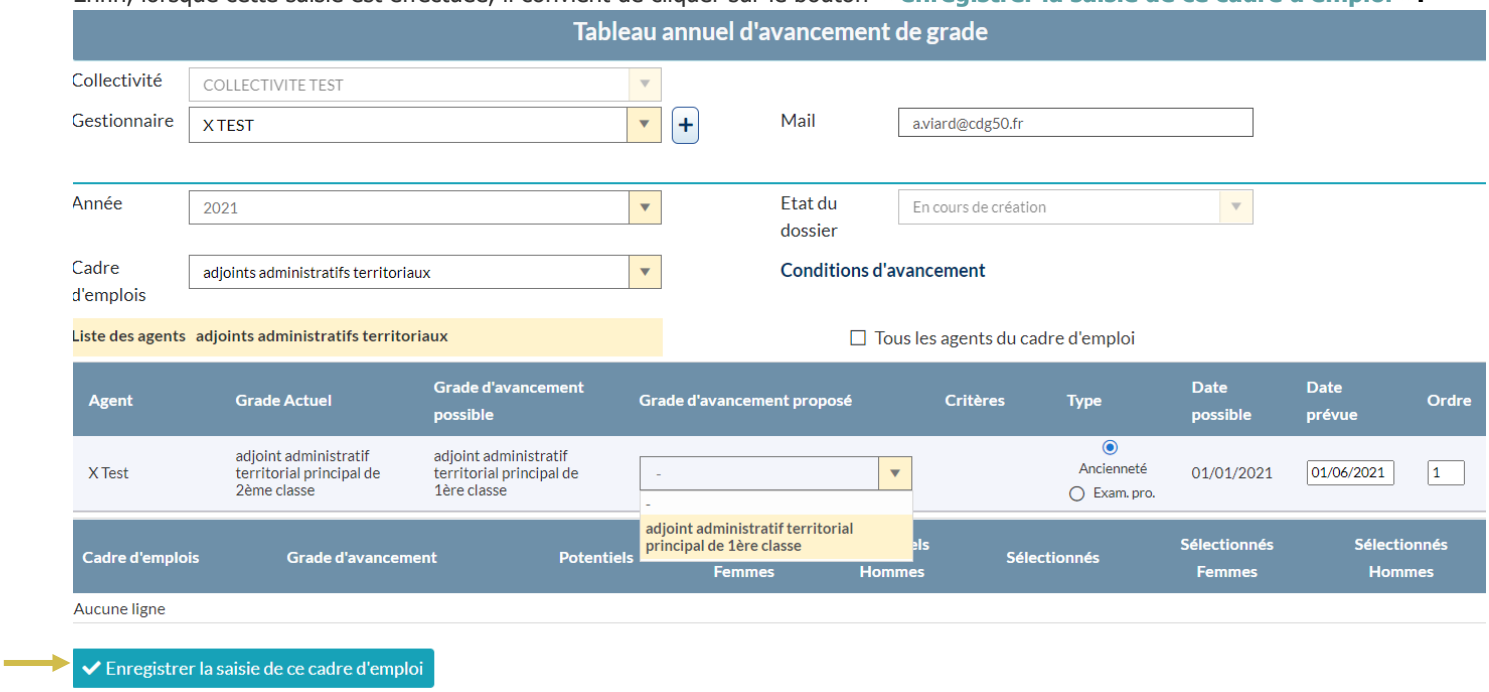

Si vous avez un autre agent à proposer au titre de l'examen professionnel qui ne ressort pas parmi les promouvables, alors, il convient de cocher la case **« tous les agents du cadre d'emploi »**.
Ensuite, cliquez sur le bouton **« enregistrer la saisie de ce cadre d'emploi »**.

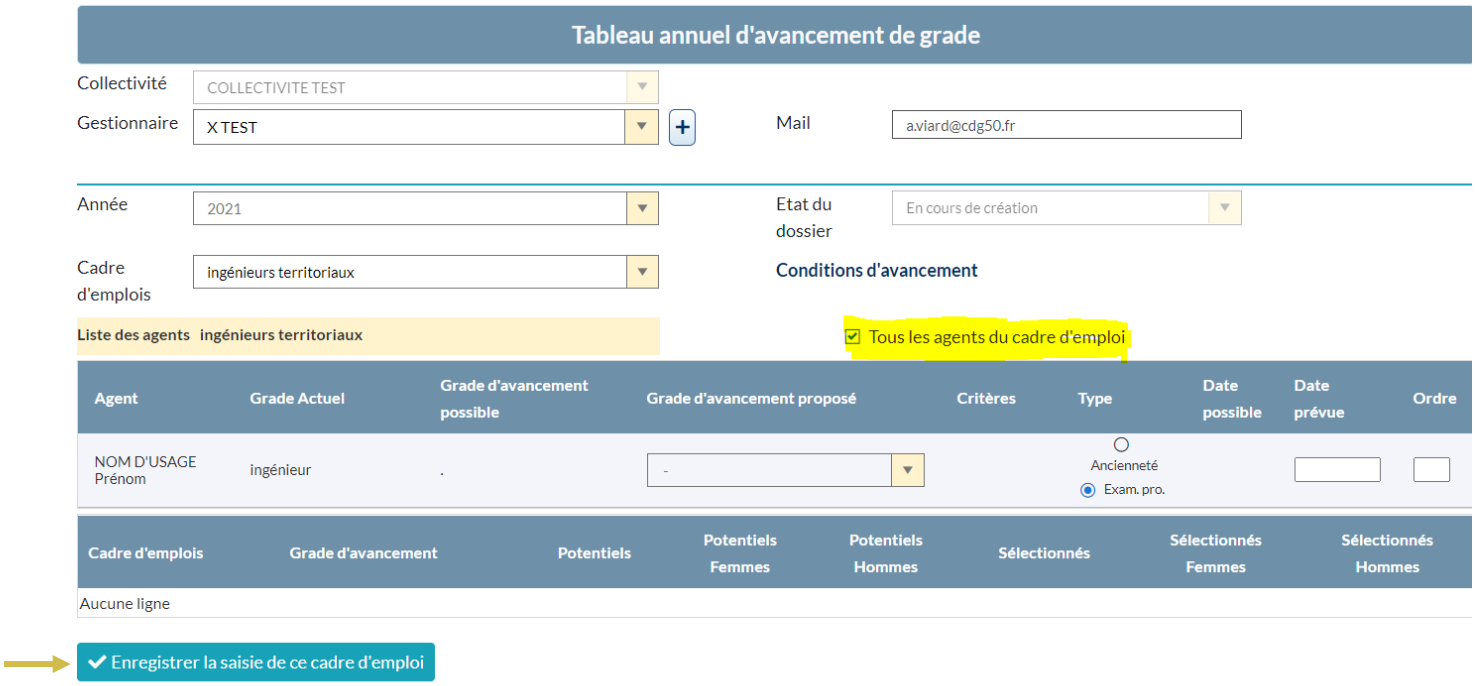

Lorsque tous les agents sélectionnés par votre autorité territoriale pour bénéficier d'un avancement de grade sont saisis, cliquez sur le bouton **« enregistrer et visualiser le tableau des propositions »**.

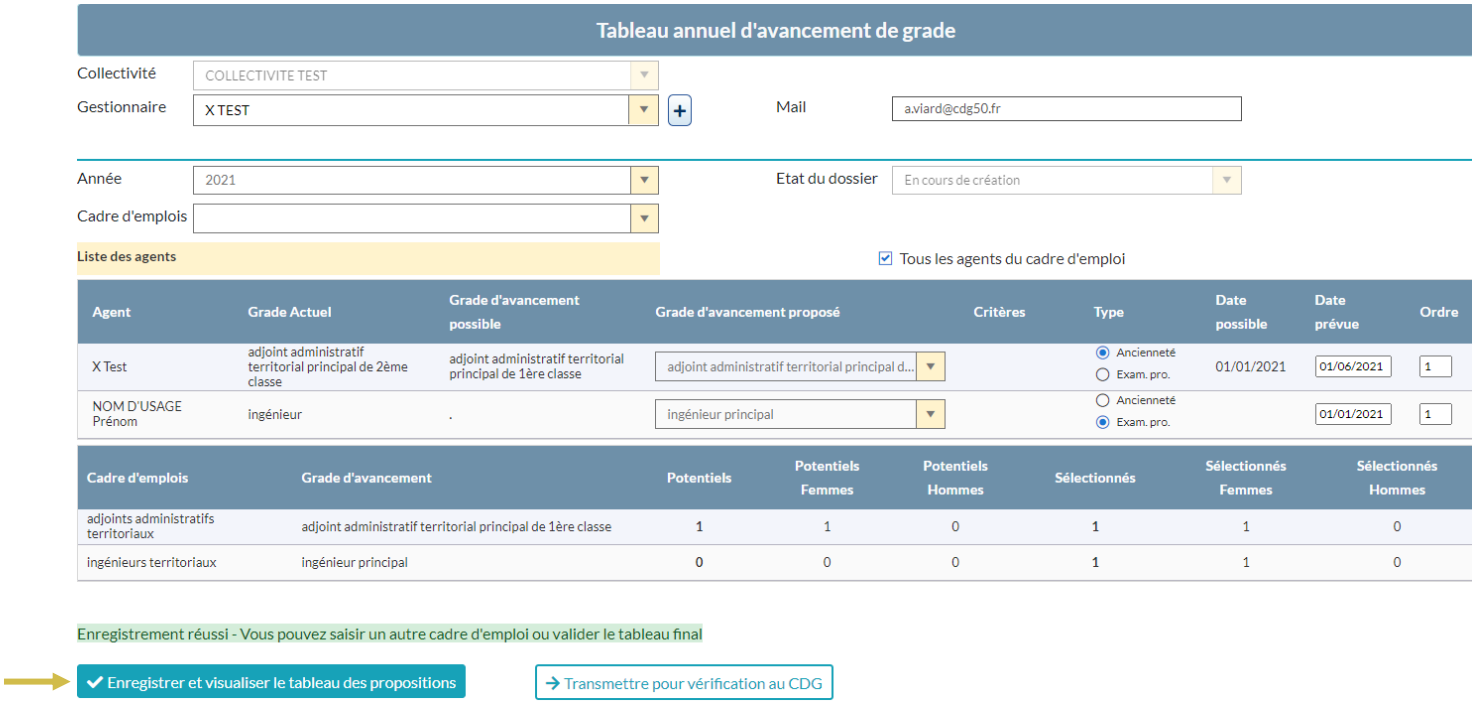

b. Envoyez votre demande au CDG

Dernière étape, il convient de transmettre votre demande au Centre de Gestion, cliquez sur le bouton **« Transmettre pour vérification au CDG »**.
Un mail sera envoyé au gestionnaire du Centre de Gestion, afin de vérifier les conditions statutaires des agents proposés.

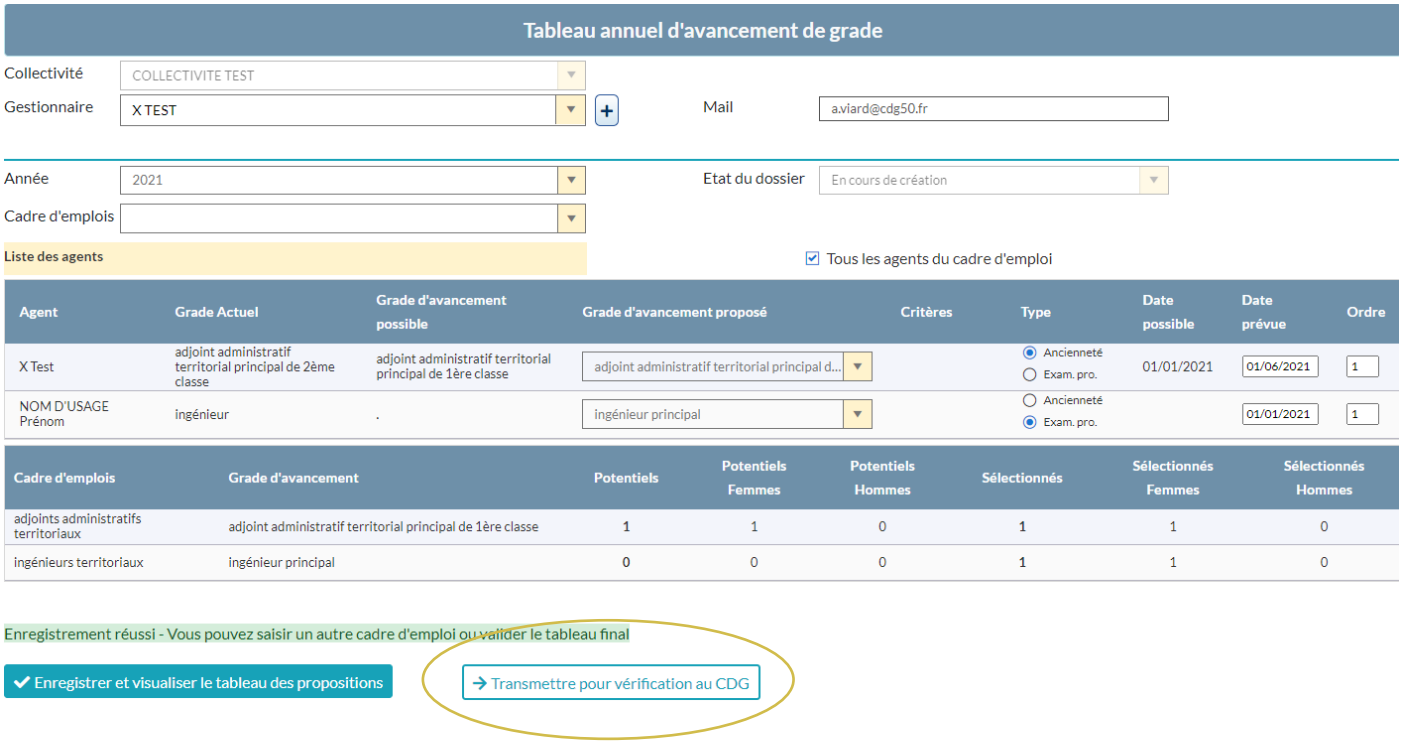

4. Suivi de votre demande

Vous pouvez à partir de cette étape, suivre l'état de votre demande, cliquez sur l'onglet **« L.D. Gestion »**, puis **« Liste des dossiers »**.

Les différentes étapes sont :

- *transmis au CDG*
- *en cours d'instruction par le CDG*
- *à modifier*
- *incomplet*
- *vérifié par le CDG*
- *validé par l'autorité territoriale*

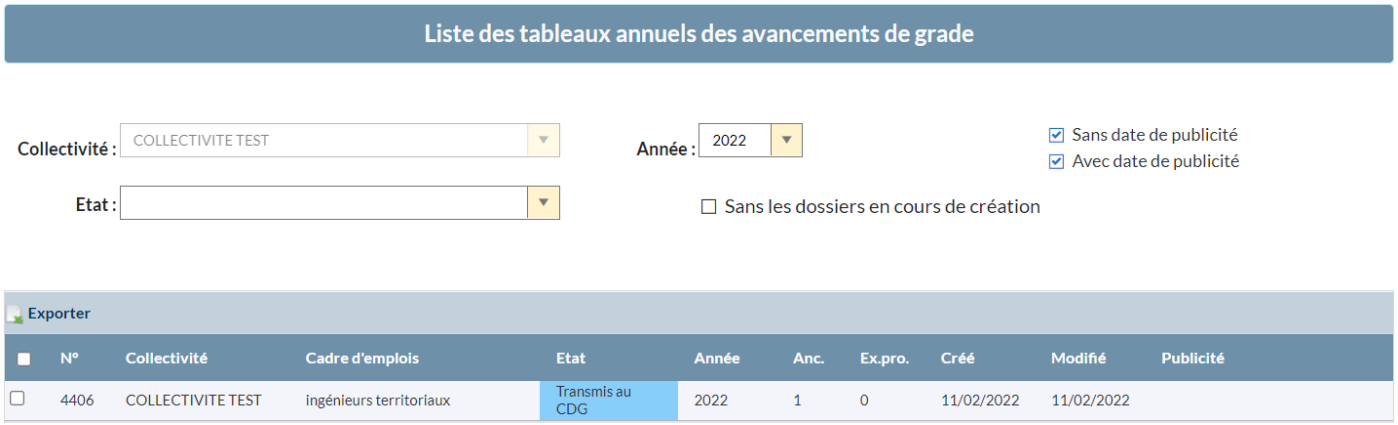

Après instruction de votre demande, le gestionnaire du Centre de Gestion valide votre dossier et un mail est envoyé au gestionnaire de la collectivité.

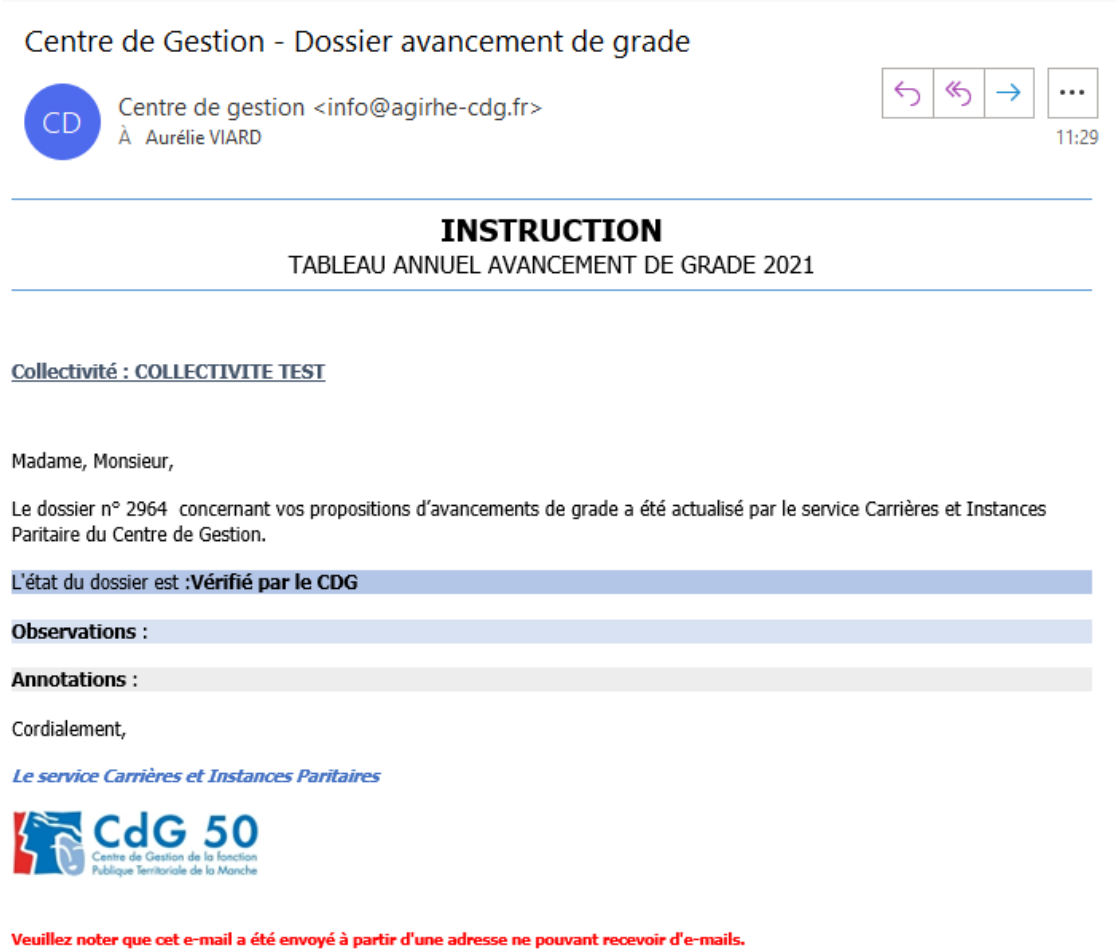

Centre de Gestion - Dossier avancement de grade

CD Centre de gestion <info@agirhe-cdg.fr>
À Aurélie VIARD
11:29

INSTRUCTION
TABLEAU ANNUEL AVANCEMENT DE GRADE 2021

Collectivité : COLLECTIVITE TEST

Madame, Monsieur,

Le dossier n° 2964 concernant vos propositions d'avancements de grade a été actualisé par le service Carrières et Instances Paritaire du Centre de Gestion.

L'état du dossier est :**Vérifié par le CDG**

Observations :

Annotations :

Cordialement,

Le service Carrières et Instances Paritaires

CdG 50 Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Manche

Veuillez noter que cet e-mail a été envoyé à partir d'une adresse ne pouvant recevoir d'e-mails.

Après réception du mail, l'état de votre demande est passée en **« vérifié par le CDG »**.

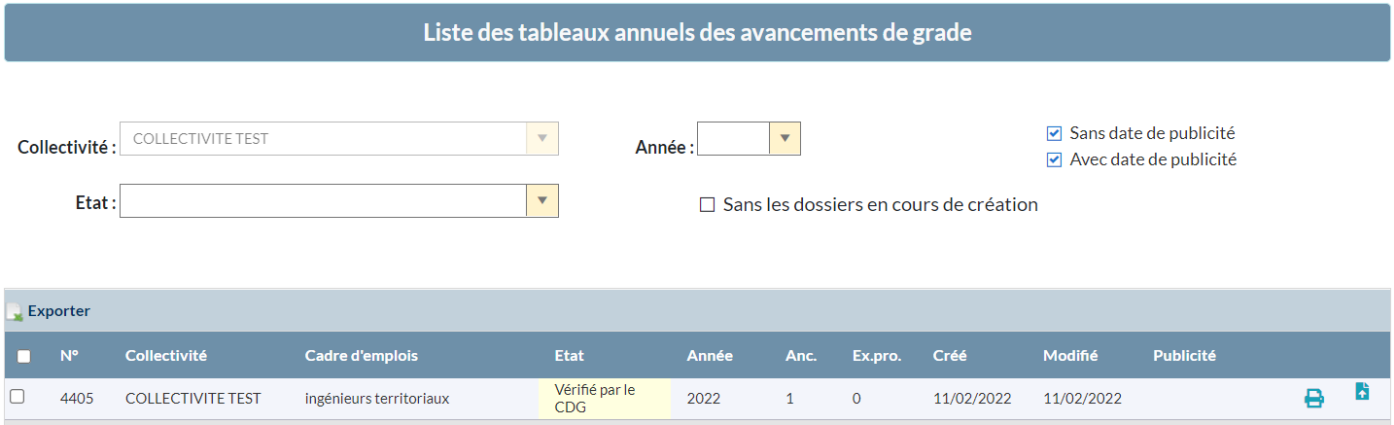

Il convient ensuite de passer à l'étape suivante pour éditer votre tableau annuel d'avancement.